

MODIFICATION N° 3 DATÉE DU 20 MAI 2020

APPORTÉE À LA NOTICE ANNUELLE DATÉE DU 18 JUILLET 2019, DANS SA VERSION MODIFIÉE PAR LA MODIFICATION N° 1 DATÉE DU 29 NOVEMBRE 2019 ET LA MODIFICATION N° 2 DATÉE DU 26 FÉVRIER 2020

à l'égard des Fonds suivants :

Fonds croissance international MFS Sun Life

Catégorie croissance internationale MFS Sun Life*

*une catégorie d'actions de Catégorie de société Placements mondiaux Sun Life inc., société de placement à capital variable

(individuellement et collectivement, un ou les « **Fonds** »)

La notice annuelle datée du 18 juillet 2019, dans sa version modifiée par la modification n° 1 datée du 29 novembre 2019 et la modification n° 2 datée du 26 février 2020 (la « **notice annuelle** ») se rapportant au placement de titres des Fonds est par les présentes modifiée de la façon indiquée ci-après.

À moins qu'elles ne soient par ailleurs expressément définies, les expressions importantes utilisées dans la présente modification ont le sens qui leur est attribué dans la notice annuelle.

Introduction :

Avec prise d'effet le 1^{er} juin 2020, la notice annuelle est modifiée pour tenir compte des changements suivants, qui prendront effet à cette même date :

1. le Fonds croissance international MFS Sun Life changera de nom pour Fonds occasions internationales MFS Sun Life;
2. la Catégorie croissance internationale MFS Sun Life changera de nom pour Catégorie occasions internationales MFS Sun Life.

Modifications techniques apportées à la notice annuelle :

1. Changement de nom du Fonds croissance international MFS Sun Life

Avec prise d'effet le 1^{er} juin 2020, le Fonds croissance international MFS Sun Life changera de nom pour Fonds occasions internationales MFS Sun Life, et la notice annuelle est modifiée comme suit pour tenir compte de ce changement :

- a) Les mentions de « Fonds croissance international MFS Sun Life » figurant sur les couvertures avant et arrière de la notice annuelle sont remplacées par « Fonds occasions internationales MFS Sun Life (*auparavant, Fonds croissance international MFS Sun Life*) ».

- b) Dans le tableau de la sous-rubrique « Actes constitutifs des Fonds et principaux événements des dix dernières années », commençant à la page 3, la rangée intitulée « Fonds croissance international MFS Sun Life » est remplacée par la suivante :

Fonds occasions internationales MFS Sun Life	Le 10 septembre 2010, aux termes de la déclaration de fiducie cadre datée du 10 septembre 2010 visant les OPC Placements mondiaux Sun Life, dans sa version modifiée et mise à jour le 10 janvier 2011, telle qu'elle a été modifiée et consolidée le 1 ^{er} juin 2012, de nouveau modifiée et mise à jour le 1 ^{er} janvier 2015 et de nouveau modifiée et consolidée le 13 juillet 2018.	Modifié et mis à jour le 10 janvier 2011 pour prévoir la possibilité de créer une catégorie couverte pour le Fonds. Modifié et consolidé le 1 ^{er} juin 2012 pour ajouter certains OPC. Modifié et mis à jour le 1 ^{er} janvier 2015 pour mettre en œuvre les honoraires d'administration à taux fixe. Modifié et consolidé le 13 juillet 2018 afin d'intégrer les anciens fonds Excel dans la déclaration de fiducie cadre des OPC Placements mondiaux Sun Life.	Le 12 novembre 2012, le Fonds d'actions internationales MFS McLean Budden Sun Life a fusionné avec le Fonds et, depuis, les porteurs de parts du Fonds d'actions internationales MFS McLean Budden Sun Life sont devenus des porteurs de parts du Fonds. A changé son nom Fonds croissance international MFS Sun Life pour Fonds croissance international MFS McLean Budden Sun Life le 2 avril 2012. A changé son nom Fonds croissance international MFS McLean Budden Sun Life pour Fonds croissance international MFS Sun Life le 29 août 2013. Avec prise d'effet le ou vers le 5 février 2016, les parts de série E et de série EF ont changé de désignation pour devenir des parts respectivement de série A et de série F. A changé son nom Fonds croissance international MFS Sun Life pour Fonds occasions internationales MFS Sun Life le 1 ^{er} juin 2020.
--	--	--	--

- c) Sauf dans le cas indiqué précédemment, toutes les mentions de « Fonds croissance international MFS Sun Life » figurant dans la notice annuelle sont remplacées par « Fonds occasions internationales MFS Sun Life ».

2. Changement de nom de la Catégorie croissance internationale MFS Sun Life

Avec prise d'effet le 1^{er} juin 2020, la Catégorie croissance internationale MFS Sun Life changera de nom pour Catégorie occasions internationales MFS Sun Life, et la notice annuelle est modifiée comme suit pour tenir compte de ce changement :

- a) Les mentions de « Catégorie croissance internationale MFS Sun Life » figurant sur les couvertures avant et arrière de la notice annuelle sont remplacées par « Catégorie occasions internationales MFS Sun Life (*auparavant, Catégorie croissance internationale MFS Sun Life*) ».
- b) Dans le tableau de la sous-rubrique « Actes constitutifs des Fonds et principaux événements des dix dernières années », commençant à la page 3, la rangée intitulée « Catégorie croissance internationale MFS Sun Life » est remplacée par la suivante :

Catégorie occasions internationales MFS Sun Life	Le 7 juin 2013, en vertu des statuts de la société de placement à capital variable.		Avec prise d'effet le ou vers le 5 février 2016, les parts de série E et de série EF ont été converties respectivement en parts de série A et de série F. A changé son nom Catégorie croissance internationale MFS Sun Life pour Catégorie occasions internationales MFS Sun Life le 1 ^{er} juin 2020.
--	---	--	--

**ATTESTATION DU FONDS CONSTITUÉ EN FIDUCIE ET DE SON GESTIONNAIRE ET
PROMOTEUR**

Fonds croissance international MFS Sun Life

(le « **Fonds constitué en fiducie** »)

La présente modification n° 3 datée du 20 mai 2020, avec la notice annuelle datée du 18 juillet 2019, modifiée par la modification n° 1 datée du 29 novembre 2019 et la modification n° 2 datée du 26 février 2020, le prospectus simplifié daté du 18 juillet 2019, modifié par la modification n° 1 datée du 29 novembre 2019, la modification n° 2 datée du 26 février 2020 et la modification n° 3 datée du 20 mai 2020, et les documents intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié, dans sa version modifiée, révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres faisant l'objet du placement au moyen du prospectus simplifié, dans sa version modifiée, conformément à la législation en valeurs mobilières de chaque province et de chaque territoire du Canada et ne contiennent aucune information fautive ou trompeuse.

FAIT le 20 mai 2020.

(signé) « *Jordy Chilcott* »

Jordy Chilcott
Président, signant en qualité de chef de la
direction
Placements mondiaux Sun Life (Canada) inc.

(signé) « *Kari Holdsworth* »

Kari Holdsworth
Première directrice financière
Placements mondiaux Sun Life (Canada) inc.

**Au nom du conseil d'administration de Placements mondiaux Sun Life (Canada) inc., à titre de
fiduciaire et de gestionnaire du Fonds constitué en fiducie**

(signé) « *Michael Schofield* »

Michael Schofield
Administrateur

(signé) « *S. Patricia Callon* »

S. Patricia Callon
Administratrice

**PLACEMENTS MONDIAUX SUN LIFE (CANADA) INC.,
à titre de promoteur du Fonds constitué en fiducie**

(signé) « *Jordy Chilcott* »

Jordy Chilcott
Président

**ATTESTATION DE LA CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ ET DE SON GESTIONNAIRE ET
PROMOTEUR**

Catégorie croissance internationale MFS Sun Life

(la « **Catégorie de société** », une catégorie de Catégorie de société Placements mondiaux Sun Life inc.)

La présente modification n° 3 datée du 20 mai 2020, avec la notice annuelle datée du 18 juillet 2019, modifiée par la modification n° 1 datée du 29 novembre 2019 et la modification n° 2 datée du 26 février 2020, le prospectus simplifié daté du 18 juillet 2019, modifié par la modification n° 1 datée du 29 novembre 2019, la modification n° 2 datée du 26 février 2020 et la modification n° 3 datée du 20 mai 2020, et les documents intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié, dans sa version modifiée, révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres faisant l'objet du placement au moyen du prospectus simplifié, dans sa version modifiée, conformément à la législation en valeurs mobilières de chaque province et de chaque territoire du Canada et ne contiennent aucune information fautive ou trompeuse.

FAIT le 20 mai 2020.

(signé) « *Jordy Chilcott* »

Jordy Chilcott
Président, signant en qualité de chef de la
direction
Catégorie de société Placements mondiaux
Sun Life inc.

(signé) « *Kari Holdsworth* »

Kari Holdsworth
Première directrice financière
Catégorie de société Placements mondiaux
Sun Life inc.

Au nom du conseil d'administration de Catégorie de société Placements mondiaux Sun Life inc.

(signé) « *Andrew Smith* »

Andrew Smith
Administrateur

(signé) « *Sadiq S. Adatia* »

Sadiq S. Adatia
Administrateur

**Placements mondiaux Sun Life (Canada) inc.,
à titre de gestionnaire de la Catégorie de société**

(signé) « *Jordy Chilcott* »

Jordy Chilcott
Président, signant en qualité de chef de la
direction
Placements mondiaux Sun Life (Canada)
inc.

(signé) « *Kari Holdsworth* »

Kari Holdsworth
Première directrice financière
Placements mondiaux Sun Life (Canada)
inc.

**Au nom du conseil d'administration de Placements mondiaux Sun Life (Canada) inc.,
à titre de gestionnaire de la Catégorie de société**

(signé) « *Michael Schofield* »

Michael Schofield
Administrateur

(signé) « *S. Patricia Callon* »

S. Patricia Callon
Administratrice

**Placements mondiaux Sun Life (Canada) inc.,
à titre de promoteur de la Catégorie de société**

(signé) « *Jordy Chilcott* »

Jordy Chilcott
Président